

Sainte-Irène

Journal municipal Juin-Juillet 2026 vol. 301



23 juin
2026

En soirée :

Feux de joie
Chansonnier :
Stéphane Cyr !
Hommage au drapeau
(Activité protocolaire)



362 rue de la fabrique
(à l'extérieur, avec chapiteau !)

24 juin
2026

En après-midi :

Diner hot dog sur le BBQ gratuit !
Compétition amicale de
Volleyball sur plage
Discours patriotique
(Activité protocolaire)



Parc des résidents
(Secteur Val-D'Irène)

Suivez l'actualité en ligne !

<https://www.sainteirene.com/>

<https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene>



Venez découvrir le plaisir du tissage !

Vous avez toujours eu envie d'essayer le tissage ?
Que vous soyez débutant ou expérimenté, vous êtes les bienvenus !

Même si vous n'avez jamais tissé auparavant, vous serez accompagnés pas à pas dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Une belle expérience créative et humaine à vivre seul, entre amis ou en famille.

Venez créer, apprendre et partager un moment unique autour du métier à tisser.

Informations et inscription : 629-4168



Sujets

Tissage
Sommaire
Avis public
Avis de motion
Appel d'offre public
Permis de piscine
Horaire écosite
Naissance
Propriétaire de chien
Compétition volley ball
Le Villageois
Cosmoss vous informe
Réflexion
Marché public
La Fabrique
Liturgie
Recette
Chronique forestière
Communication
Recensement
Brigade verte
Coloriage/jeux
Mot vert du mois
Calendrier et info

Bonne Fête

Le 16 juin à Vicky Morissette
Le 17 juin à Réjean Madore
Le 17 juin à Valérie Décarie
Le 21 juin à Éli Dionne
Le 28 juin à Nathalie Marie Daoust

Le 2 juillet à Émilie Thériault
Le 6 juillet à Madeline Ruel
Le 9 juillet à Nelson Rodney
Le 11 juillet à Raphael Bouffard
Le 13 juillet à Luc Jean

BOÎTE À LIVRES DE SAINTE-IRÈNE



Située à la porte du
bureau municipal,
au parc des résidents
secteur Val d'Irène et
dans la rue des
cèdres au lac Huit-
Milles
Bonne lecture !

Note de rédaction

Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.

Le prochain journal sortira **le mercredi le 15 juillet**. À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant vendredi 10 juillet.**

Pour nous joindre :

Par téléphone : Nancy Lizotte au 418-330-0377

Par courriel : journal.steirene@hotmail.com





AVIS PUBLIC

ABRI D'HIVER

**Le présent avis s'adresse aux citoyens retardataires
qui, en date du 3 juin, n'ont toujours pas démonté et ranger
leur abri d'hiver.**

Il est constaté que certains abris d'hiver n'ont pas encore été démontés et rangés convenablement, alors que l'article 8.3 du Règlement de zonage no 07-2004 fixe au 15 mai la date limite pour son démantèlement complet.

Par conséquent, bien que vous soyez déjà en infraction et passible d'une amende, un dernier délai vous est accordé, soit jusqu'au 17 juin prochain, pour procéder au démantèlement complet de votre abri d'hiver.

À l'expiration de ce délai, si la situation n'est pas corrigée, un constat d'infraction et une amende de 500\$, plus les frais applicables, vous sera automatiquement émis, sans autre avis ni délai.

Merci de votre collaboration.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle

Avis de motion :

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, à l'effet qu'un règlement portant le numéro 360-2026 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Sainte-Irène.

Présentation du règlement :

Le règlement prévoit remplacer le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle afin de l'adapter à la Loi sur les contrats des organisme municipaux (LCOM) qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Dépôt du projet de règlement :

Il est proposé par Alain Delisle et résolu unanimement par les membres du conseil présents de procéder au dépôt du projet de règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 JUIN 2026



Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière trésorière



Appel d'offre public

La Municipalité de Sainte-Îrène met en vente un conteneur.

Toute offres, dans une enveloppe scellée portant la mention « Conteneur », devra être adressée à :

Municipalité de Sainte-Îrène
362, rue de la Fabrique
Sainte-Îrène (Québec)
G0J 2P0

Toute personne intéressée peut obtenir des renseignements supplémentaires en téléphonant au (418) 629-5705.

La date limite pour les offres est fixée à 11h, le 25 juin 2026.

Les offres seront ouvertes, le même jour, à 13h00.

Le conteneur sera vendu tel que vu et sans aucune garantie. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Sainte-Îrène-de-Matapédia, le 15 juin 2026

La direction

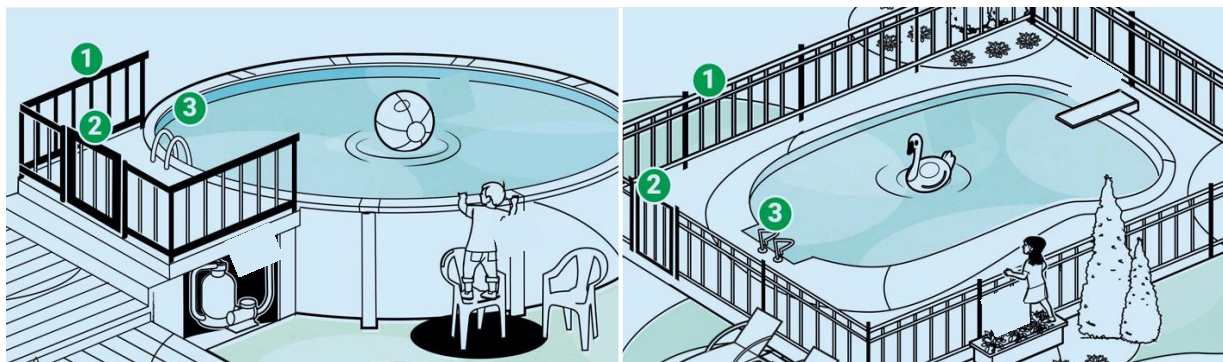


PERMIS DE PISCINE



Avant d'acheter votre piscine, assurez-vous que votre projet est conforme aux normes contenues dans les règlements municipaux ainsi qu'au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Vous en possédez déjà une ? Est-elle conforme ?

Règles générales :



PISCINE HORS TERRE

PISCINE CREUSÉE

1. Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès d'une hauteur d'au moins 1,2 mètres (4p) **; (1.5 mètres (5p) dans certaines municipalités)
2. Porte avec système de fermeture installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
3. Échelle pour entrer et sortir de l'eau;

La surface de promenade d'une piscine doit être antidérapante. Cette promenade doit être d'une largeur minimale de 1 mètre.

Une piscine hors-terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin;

Une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin dans la partie profonde que si ce tremplin a une hauteur maximale d'un (1) mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint trois (3) mètres;

Une piscine utilisée après le coucher du soleil doit être munie d'un système d'éclairage permettant de voir le fond de la piscine en entier;

Une piscine doit être munie d'un système de filtration de l'eau assurant à celle-ci une clarté et une transparence permettant de voir dans le fond en entier. Le système doit être installé à plus de 1 mètre de la paroi de la piscine lorsque celui-ci n'est pas situé sous le deck ou dans un bâtiment ;



Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine l'enceinte doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Le délai pour se conformer aux nouvelles normes de sécurité pour toutes les piscines installées avant le 1er novembre 2010 est le 30 septembre 2025.

Un message de votre municipalité

Avis à la population

Il est possible de déposer vos encombrants à l'écosite d'Amqui, situé au 20, rue de l'Écologie (**accès via la rue des Forges**), selon l'horaire suivant :

De mai à octobre :

Du mardi au vendredi, de 8 h à 17 h

Samedi de 8 h à 12 h

Pour les écosites de **Sayabec** et **Causapscal**, veuillez consulter l'horaire sur le site internet : www.ecositedelamatapedia.ca

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec la municipalité ou la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles. Vous pouvez également consulter le site web de l'écosite d'Amqui.



Veuillez prendre note que le
bureau municipal
sera fermé lors de la

Fête Nationale du Québec
mercredi **le 24 juin 2026**
et de la
Fête du Canada
mercredi le **1 juillet 2026**

PRÉSENCE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-IRÈNE

Prenez note que l'inspecteur municipal (service dispensé par la MRC de la Matapédia) sera au bureau de la municipalité de Ste-Irène tous les mercredis jusqu'à la fin septembre 2026.

Notre inspecteur est attitré à la municipalité de Ste-Irène, soit M. **Jocelyn Couturier** vous pouvez le rejoindre aux coordonnées suivantes :

Tél. 418-629-2053 poste 1135



Félicitations
Tommy Turgeon
& Lysanne Guénette
De la naissance de votre garçon

Nicolas

Né le 9 juin



Félicitations
Antoine Paquet
& Camille Paquet
De la naissance de votre garçon

Auguste

Né le 29 mai



AVIS À LA POPULATION

La Municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des citoyens les dispositions du **Règlement no 359-2026 modifiant le Règlement no 354-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec** relativement à la garde des animaux domestiques.

La Municipalité a récemment reçu de nombreuses plaintes concernant le non-respect des articles 3.4 et 3.6 de ce règlement.

Article 3.4 – Dispositif de retenue des animaux domestiques

Tout animal domestique gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif approprié (attache, laisse, clôture ou autre) l'empêchant de sortir du terrain où il est gardé.

Article 3.6 – Aboiements, hurlements, gémissements, miaulements et autres nuisances sonores

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser un animal domestique aboyer, gémir, hurler, miauler ou émettre toute autre nuisance sonore de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne.

Article 3.11 – Infractions et pénalités

Quiconque contrevient aux articles 3.4 à 3.9 du règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

La municipalité demande à tous les propriétaires et gardiens d'animaux de prendre les mesures nécessaires afin de se conformer à ces exigences et de corriger toute situation pouvant contrevenir à la réglementation en vigueur.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Rappel – Enregistrement des chiens



Tous les chiens doivent être enregistrés auprès de la municipalité dans les 30 jours suivant leur adoption ou dès l'âge de 3 mois. La médaille d'identification, obligatoire et valide à vie, est offerte au coût de 10 \$.

Pour enregistrer votre chien, présentez-vous au bureau municipal du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h.

Ne pas oublier que chaque citoyen doit tenir son chien en laisse lors de sa promenade !

24 juin 13h00

COMPÉTITION AMICALE DE BEACH VOLLEY

Parc des résidents, coin route de Val-D'Irène
et rue des résidents à **Sainte-Irène**



**Plus de 400\$ en
PRIX DE PARTICIPATION !**



INSCRIPTION OBLIGATOIRE
EN ÉQUIPE DE 4
OU INDIVIDUELLEMENT
SUR FACEBOOK À
LOISIRS SAINTE-IRÈNE



OU EN TEXTE AU
418-330-3714

On joue.



On s'amuse.



On se rassemble !

Le Villageois

Veillez noter que nous serons fermés :

- Le 24 juin pour la fête nationale du Québec
- Le 1er juillet pour la fête du Canada



Les heures d'ouverture sont de 9h à 19h tous les jours.

Différents plats faits maison sont disponibles !



Pensez à réserver si vous prévoyez de venir manger en groupe de 6 personnes ou plus.

Surveillez la page Facebook pour plus de détails annoncés à chaque semaine
Ou communiquer par téléphone **Villageois au 418-629-1344**



Recyclez vos piles et vos batteries ICI **Au bureau de poste de votre municipalité**



Faites toute la différence pour l'environnement en recyclant vos piles et batteries usagées.

Celles acceptées doivent peser 5 Kg et moins chacune. Aucune pile humide, endommagée ou défectueuse ne sera acceptée.

- Alcaline
- Lithium primaire
- Lithium Ion
- Nickel cadmium
- Petite pile scellée au plomb acide
- Hydrure métallique de nickel
- Nickel zinc



Pour en savoir plus veuillez visiter www.appelarecycler.ca ou appeler 1-888-224-9764

Raconte-moi la maternelle!

Pour les 4 ans ou 5 ans

Tous les parents qui ont un enfant qui entre à la maternelle 4 ans ou 5 ans, cet automne, peuvent visiter leur école et leur classe sous forme de livre et vidéo!

Les livres numériques et les vidéos des 9 écoles sont disponibles sur le site de COSMOSS Matapédia et sur YouTube.

Les livres imprimés sont disponibles dans les bibliothèques de la région.

Bonne rentrée



Vous informe

des initiatives pour les 0-30 ans

ÉTÉ 2026

Les gratuites, on aime ça!

Voyez ce que vous pouvez faire comme activités et quels matériels vous pouvez emprunter gratuitement dans nos 3 secteurs matapédiens.

Rendez-vous sur la page ou le site de COSMOSS Matapédia



Défiez l'été

Ce répertoire illustre les sentiers de marche et pédestre de la région.

Rendez-vous sur la page ou le site de COSMOSS Matapédia

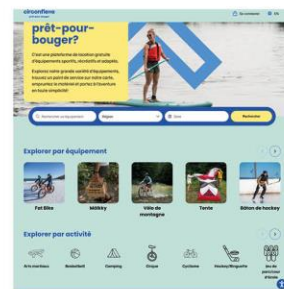


Circonflexe

Nouveau dans la région : le projet Circonflexe permet une meilleure accessibilité à des équipements, pour optimiser la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire.

C'est gratuit!

Consultez le répertoire pour connaître le matériel disponible dans nos 23 points de service.



Espaces Familles

Découvrez les capsules vidéos, les horaires, les adresses, les personnes-ressources et bien plus sur les Espaces Familles de la région :



Pour ne rien manquer?
Suivez-nous sur facebook **COSMOSS Matapédia**
Vous avez une question?
Messenger sur la page ou mlandry@csmm.qc.ca



Consultez les activités du 15 au 21 juin 2026

Faire équipe
POUR QUE TOUTE LA FAMILLE Y GAGNE
Soutenez l'équipe de Paternité



Réflexion Conscient de sa lumière

Lorsque nous sommes conscients de notre lumière, la vie se vit différemment car nous savons qu'en cas de noirceur, de doute, de peur, nous pouvons faire appel à notre lumière.

Aussitôt le contact établi, nous voyons clairement que nous subissons l'influence du jeu des illusions.

Soyons conscient de notre lumière, empruntons une autre voie que celle de l'égo. Étant plus éclairé, l'estime et l'amour de nous font en sorte que nous n'avons plus à nous comparer, à nous dévaloriser et à nous juger.

Soyons désormais confiant que nous pouvons accomplir notre destinée d'être universel.

Vivons notre véritable nature.

Marcelle L.

Marché public matapédien



Saison 2026 : Les jeudis
du 25 juin au 24 septembre
de 16h à 19h



Stationnement de La Banquise
à Amqui, près du camping



Un rendez-vous hebdomadaire
avec les producteurs d'ici!

Paroisse Sainte-Irène

Célébration du samedi 20 juin : Messe à 19 heures :

Parents défunts : Raynald St-Laurent.

Roland Belisle : Denise Rioux.

Claire et Romuald Lacombe : Gaétane Lacombe et Mario Fournier.

Parents et amis défunts : Jules Gendron.

Luminaires :

14 juin : Gaétane Lacombe et Mario Fournier.

21 juin : Carmen Fournier et Guy Dupont.

28 juin : Jules Gendron.

04 juillet : Gilberte Deschênes et Benoît Thériault.

11 juillet : Christine Lacombe.

18 juillet : Danielle Morissette

Bureau :

S. V. P. Appelez au bureau : 418-629-2815 (mardi de 9h à 11h), avant de vous déplacer, pour vous assurer que la secrétaire soit présente.

Prendre note que le bureau sera fermé en juillet et en août.

Pour urgence : vous pouvez contacter Renée Madore au 418-629-1819

Bonnes vacances à tous nos étudiant ainsi que tous les travailleurs!

Pour les retraités, profitez pleinement de cette merveilleuse période pour vous gâter et vous laisser gâter!

Denise Dubé, secrétaire du conseil de Fabrique.



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE

INFORMATIONS

21 JUIN : JOURNÉE NATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Des cultures enracinées et en mouvement

Cette Journée est l'occasion de souligner la richesse et la vitalité de ces cultures. Les Premiers Peuples conjuguent avec succès héritage et innovation, mémoire et création. La tradition et la culture se réinventent. Par exemple, le tambour, jadis associé à la chasse, devient symbole de guérison et d'affirmation identitaire.

Plusieurs Autochtones renouvellent la manière de faire Église, en adéquation avec leur culture. Tradition et foi peuvent s'allier pour accompagner, guérir, transmettre.

Ce 21 juin, célébrons ces cultures vivantes! S'enraciner ne signifie pas vivre dans le passé, mais puiser dans la mémoire pour imaginer des jours tissés d'espérance, de justice et de vie.

24 JUIN: NATIVITÉ DE SAINT JEAN BAPTISTE Un grand prophète

Nous qui célébrons en ce jour notre saint patron, prenons le temps de méditer sur sa vie et laissons-nous interpeller. Comment pourrions-nous nous engager à la suite de Jean le Baptiste qui a préparé le chemin pour la venue de Jésus? Comment agir en ce monde de manière à ce que la présence du Seigneur soit manifeste et signifiante?

29 JUIN: SAINTS PIERRE ET PAUL Deux piliers, une même foi

Pierre, un pêcheur simple et entier, fut un des premiers disciples de Jésus et le témoin de sa vie et de sa mort. Paul, un pharisien savant et austère, fut frappé par le Seigneur sur le chemin de Damas, et se donna totalement au souci du Royaume. L'un et l'autre ont travaillé, par des voies différentes, à rassembler l'unique famille du Christ.

Inspirés par la fougue de Pierre et poussés par l'élan missionnaire de Paul, soyons, dans nos gestes et nos paroles, Bonne Nouvelle pour notre monde.

HORAIRE

SAMEDI 20 JUIN : 12^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Célébration eucharistique

Bonne Fête des Pères! 21 juin

Bonne Fête nationale! 24 juin

Bonne Fête du Canada! 1^{er} juillet

Profitons de la saison estivale pour admirer la nature, passer de bons moments en famille et faire de nouvelles rencontres.

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire

Tarte aux fraises et à la rhubarbe

INGRÉDIENTS :

Pâte brisée pour 2 abaisses

- 75 ml (5 c. à s.) d'eau froide
- 15 ml (1 c. à s.) de sucre
- 5 ml (1 c. à t.) de sel
- 160 ml (2/3 tasse) de beurre
- 500 ml (2 tasses) de farine

Garniture

- 250 ml (1 tasse) de sucre
- 125 ml (1/2 tasse) de farine tout-usage
- 450 g (1 lb) de rhubarbe fraîche, hachée
- 875 ml (3 1/2 tasses) de fraises
- 30 ml (2 c. à s.) de beurre
- 1 jaune d'oeuf
- 30 ml (2 c. à s.) de sucre



Préparer la pâte

Dans un bol, dissoudre l'eau, le sucre et le sel.

Dans un autre bol, mélanger le beurre et la farine jusqu'à consistance granuleuse.

Creuser un puit au centre.

Verser le mélange liquide. Mélanger délicatement avec les mains, sans pétrir.

Envelopper la pâte de pellicule plastique et placer au réfrigérateur de 15 à 30 minutes.

Garniture

Dans un grand bol, mélanger la farine et le sucre. Ajouter les fraises et la rhubarbe.

Laisser reposer 30 minutes.

Entre-temps, abaisser la pâte.

Préchauffer le four à 200 °C (400 °F).

Verser les fruits dans la croûte à tarte. Parsemer de noisettes de beurre et couvrir de l'autre abaisse. Sceller les bords des deux abaisses avec un peu d'eau.

Badigeonner la surface de la tarte de jaune d'oeuf. Saupoudrer de sucre. Faire quelques incisions au centre de la croûte pour laisser la vapeur s'échapper.

Cuire 35 à 40 minutes ou jusqu'à ce que le mélange fasse des bulles et que la croûte soit dorée.

Laisser refroidir sur une grille.

L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'**animation d'ateliers sur la forêt** dans les **écoles**, les **camps de jour**, lors d'**activités grand-public** et pour divers **événements**. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info

La pollinisation, une question de survie

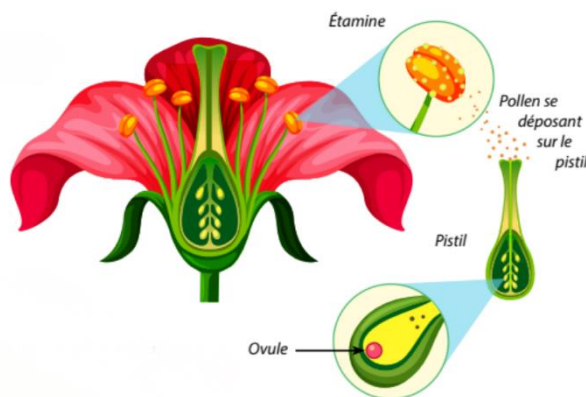


Pour plusieurs personnes, le printemps est synonyme d'allergies et de pollen. Pourtant, pour les arbres de nos forêts, le pollen est essentiel à leur survie!

Les arbres produisent du pollen grâce à leurs fleurs afin de créer des graines. Le pollen joue un rôle semblable à celui des spermatozoïdes chez les humains : il sert à la reproduction. Il est transporté d'une fleur à l'autre par le vent ou par des pollinisateurs comme les abeilles, les papillons, les mouches, les coléoptères et même certains oiseaux.

Le pollen passe de la partie mâle de la fleur, appelée étamine, jusqu'à la partie femelle, appelée pistil. À l'intérieur du pistil se trouvent les ovules, qui sont les cellules femelles de la fleur. Lorsque le pollen atteint les ovules, il les féconde. Les ovules se transforment ensuite en graines, tandis que l'ovaire de la fleur devient le fruit de l'arbre.

Cette reproduction sexuée permet aux arbres de mélanger les caractéristiques des deux parents. Cela crée une plus grande diversité génétique dans les forêts, ce qui aide les arbres à mieux résister aux maladies et aux perturbations comme les grands vents ou les incendies de forêt. À l'inverse, les arbres issus d'une reproduction non sexuée, comme le rejet de souche, le marcottage ou le drageonnage, sont souvent plus semblables les uns aux autres.



Source : Association forestière du sud du Québec

NOUVEAU SERVICE DANS LA MATAPÉDIA ET LA MITIS, PRÊT DE MATÉRIELS POUR LES ÉVÉNEMENTS

Mont-Joli, le 28 mai 2026. La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) des MRC de La Matapédia et de La Mitis annonce la mise en place d'un nouveau service pour les organisateurs d'événements. Un îlot de tri à quatre voies sera désormais offert gratuitement pour favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles lors des événements sur le territoire. Afin de soutenir les organisateurs, un guide d'accompagnement ainsi que des outils de calcul sont aussi mis à leur disposition pour les aider à faire des choix éclairés.

Cet îlot de tri permet de faciliter le tri à la source pour les participants et contribue à réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. Le service comprend des supports en métal avec de l'affichage clair, des bacs roulants pour chaque matière (quatre bacs pour le compost, la récupération, la consigne et les déchets) ainsi que les sacs appropriés pour préserver la propreté du matériel. La brigade verte peut également être présente sur place afin d'accompagner les participants et de les sensibiliser au bon tri des matières.

« Les événements génèrent souvent une grande quantité de matières résiduelles en peu de temps. Avec le prêt d'îlots de tri, nous souhaitons offrir un outil simple et pratique pour aider les organisateurs à préparer un événement plus vert », souligne Karolyne Beauchamp, conseillère en gestion des matières résiduelles à la RITMR des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Les organisateurs intéressés peuvent communiquer avec la RITMR au 1 800 631-2924, écrire à info@ecoregie.ca ou visiter le www.ecoregie.ca/evenements afin de connaître les modalités de réservation.

À PROPOS DE LA RITMR :

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.

- 30 -

Karolyne Beauchamp
Conseillère en gestion des matières résiduelles
Téléphone : 1-800-631-2924 poste 1938
Courriel : k.beauchamp@ecoregie.ca
www.ecoregie.ca - Facebook - Instagram - LinkedIn



NOUVEAUTÉ



Pour plus d'information

info@ecoregie.ca 1 800 631-2924 www.ecoregie.ca

Prêt de matériel pour les événements

GRATUIT

• **Îlot de tri et affiches**
Recto verso, séparable et démontable (3 morceaux)

• **4 Bacs roulants de :**

- **Compost**
- **Récupération**
- **Consigne**
- **Déchet**



• **Liner pour bacs roulants (sac)**

- **Compost**
- **Récupération**
- **Consigne**
- **Déchet**



En prime, demander la Brigade verte pour sensibiliser vos festivaliers

Il est encore temps de remplir votre questionnaire du recensement!

REMP LISSEZ VOTRE QUESTIONNAIRE EN LIGNE DÈS AUJOURD'HUI :

recensement.gc.ca



LE RETOUR DE LA BRIGADE VERTE POUR AMÉLIORER LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES MRC DE LA MITIS ET DE LA MATAPÉDIA CET ÉTÉ

Mont-Joli, le 15 juin 2026 – La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis relance la brigade verte pour l'été 2026. Celle-ci se promènera sur l'ensemble du territoire des deux MRC afin d'aider la population à mieux trier ses matières résiduelles dans leur quotidien.

Trois agentes d'information en gestion des matières résiduelles iront directement à la rencontre des citoyennes et citoyens afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques de tri. Dans le cadre de cette campagne, la brigade verte effectuera une vérification visuelle des matières déposées dans les bacs afin d'identifier les erreurs de tri les plus fréquentes et d'aider les citoyens à mieux trier. Un autocollant aide-mémoire sera ensuite apposé sur les bacs pour rappeler les bonnes pratiques de tri et un accroche porte sera laissé sur le bac des citoyens pour leur montrer les améliorations de tri possible.

L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité des matières récupérées et compostées, tout en réduisant la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement et les coûts associés. La brigade verte profitera également de ses visites pour répondre aux questions des citoyens concernant l'utilisation des bacs et les matières acceptées.

Cette campagne s'inscrit dans le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, qui vise à réduire de façon significative les déchets destinés à l'enfouissement grâce à une meilleure participation citoyenne et à un tri plus efficace à la source.

« En allant directement sur le terrain, nous pouvons accompagner les gens dans leurs habitudes de tri et leur fournir des exemples concrets pour les aider. En plus, la brigade verte sera présente lors de certains événements et dans les camps de jour afin de répondre aux questions et sensibiliser la population. », mentionne Karolyne Beauchamp, conseillère en gestion des matières résiduelles.

Pour avoir plus d'information, les citoyennes et citoyens sont invités à visiter le site www.ecoregie.ca ou à composer le 1 800 631-2924.

À PROPOS DE LA RITMR :

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.

- 30 -

Karolyne Beauchamp

Conseillère en gestion des matières résiduelles

Téléphone : 1-800-631-2924 poste 1938

Courriel : k.beauchamp@ecoregie.ca www.ecoregie.ca - Facebook - Instagram - LinkedIn



♥ BONNE
FÊTE
PAPA !



Le Mot **vert** du mois – «Mon raclage, j'en fais quoi ?» - Juin 2026

Enfin, le soleil et les longues journées chaudes sont revenus ! Je peux finalement préparer mon terrain pour le bel été qui s'en vient. J'ai donc beaucoup de travail à faire : racler le vieux gazon, les vieilles feuilles mortes et les roches que la déneigeuse a soufflées sur mon terrain, ramasser les branches brisées qui sont tombées, enlever les mauvaises herbes de mes plates-bandes et retirer les protections de mes arbres et arbustes. En résumé, nettoyer sa cour !

Qu'est-ce que je fais de tous ces résidus ?

1. Je les laisse sur mon terrain !
 - a. **Herbicyclage** : Laisse le gazon sur ton terrain, c'est un bon engrais et il va protéger les nouvelles pousses lors des sécheresses.
 - b. **Feuillicyclage** : Laisse les feuilles mortes sur ton terrain et passer la tondeuse dedans, c'est aussi un bon engrais et elles aident à garder l'humidité pour les plantes et diminuent la pousse de mauvaises herbes.
2. Est-ce qu'il y a beaucoup de contaminants dans mon raclage de terrain (roche, plastique, canette, etc.)?
 - a. **Oui** : Malheureusement, ça va dans les déchets (poubelle verte ou noire)
 - b. **Non** : Je vais les porter à l'écocentre le plus proche
3. Est-ce que j'ai beaucoup de résidu de raclage **SANS** roche et autres contaminants ?
 - a. **Oui** (plus d'un bac brun) : Je vais les porter à l'écocentre le plus proche
 - b. **Non** (moins d'un bac brun) : Je le mets au compost (bac brun)
4. Branches
 - a. **Petites branches** (plus petites qu'un doigt) : Je peux les mettre au compost (bac brun)
 - b. **Grosses branches** (plus grosse qu'un doigt) : Je vais les porter à l'écocentre le plus proche
5. Protecteurs d'arbres, arbustes, pelouse
 - a. **En bon état** : Je les réutilise l'année prochaine
 - b. **En mauvais état** : Je vais les porter à l'écocentre le plus proche

Pour avoir plus d'information sur les matières acceptées dans les écocentres, visiter le Site Web : www.ecoregie.ca onglet points de dépôt.

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles

Site Web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)



CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES 14 JUIN AU 18 JUILLET



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 juin	15	16 	17	18 	19	20 Messe 19h
21 Fête des pères 	22 	23   Feux de St-Jean et  chansonnier	24 Tournois Volley Ball Fête du Québec 	25 Marché public à Amqui	26	27
28	29	30 	1 juillet Fête du Canada 	2 Marché public à Amqui	3	4
5	6  	7 	8	9 Marché public à Amqui 	10	11
12	13	14 	15	16 Marché public à Amqui	17	18

Cueillette ordures 

Cueillette recyclage 

Cueillette bac brun 

Val D'Irène 

Séance du conseil municipal 

➤ Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h

Vendredi fermé

Téléphone : 418-629-5705

Courriel: steirenedirection@mrcmatapedia.quebec

➤ **Bureau de la fabrique** ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonez au bureau, **avant de vous déplacer** **418-629-2815.**



➤ Horaire du bureau de poste

Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00

Pour nous rejoindre : 418-629-2421

➤ Écosite d'Amqui

ouvert du mardi

au vendredi de 8h à 16h

Samedi de 8h à 12h



➤ Pour toute **demande de permis**, téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1135.

➤ **Le coordinateur en loisirs et culture**, Gino Bouchard au 418-330-3714.

➤ **La conseillère en développement**, Jessie Proulx, 418-629-2053 poste 1023.